

Directives à suivre pour remplir la formule « Statuts constitutifs (sans capital-actions) » en vertu de la Loi sur les corporations – Manitoba

Les présentes directives aident le déclarant à remplir les statuts constitutifs sans capital-actions (sociétés sans but lucratif). Ces directives ne peuvent remplacer une consultation juridique. Comme ces formules constituent des documents juridiques, l'Office des compagnies ne peut pas fournir de conseils pour les remplir. Veuillez prendre note que d'autres textes législatifs peuvent également s'appliquer.

RUBRIQUE 1 – DÉNOMINATION SOCIALE

Corporation constituée sous une dénomination sociale

La dénomination sociale (y compris les lettres majuscules et minuscules) doit correspondre exactement au nom réservé.

OU

Corporation constituée sous une dénomination numérique

Pour constituer la corporation sous une dénomination numérique, veuillez insérer ce qui suit afin que l'Office des compagnies puisse attribuer un numéro :

_____ MANITOBA ASSOCIATION INC. (ou un autre élément juridique de votre choix autre que limitée/ltée).

RUBRIQUE 2 – ADRESSE DU BUREAU ENREGISTRÉ

Le bureau enregistré est l'endroit où sont conservés les livres et les registres de la corporation (statuts, règlements administratifs, procès-verbaux, résolutions, etc.).

Inscrivez une adresse municipale complète du Manitoba (incluant le code postal).

RUBRIQUE 3 – NOMBRE (OU NOMBRE MINIMAL ET MAXIMAL) D'ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent les activités de la corporation et prennent des décisions concernant ces activités.

La corporation doit avoir au moins trois administrateurs. Vous avez le choix d'indiquer :

- soit un nombre fixe (p. ex., trois administrateurs);
- soit un nombre minimal **et** un nombre maximal (p. ex., au minimum trois et au maximum sept administrateurs).

RUBRIQUE 4 – PREMIERS ADMINISTRATEURS

Étapes à suivre

1. Vous devez fournir les noms et adresses complets de tous les administrateurs.
2. Le nombre d'administrateurs fourni dans cette section doit correspondre aux renseignements fournis à la rubrique 3.
3. Tout administrateur ne figurant pas dans la liste des fondateurs (rubrique 11) signe une formule de [Consentement à agir en qualité de premier administrateur](#).

Exigences applicables aux administrateurs :

- les administrateurs ont 18 ans révolus;
- les administrateurs n'ont pas le statut de failli;
- les administrateurs sont des particuliers (ils ne peuvent être une personne morale);
- au moins 25 % des administrateurs résident au Canada.

RUBRIQUE 5 – L'ACTIVITÉ DE LA CORPORATION SE LIMITE AUX ÉLÉMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS

L'objet de la corporation doit être indiqué dans cette case. L'objet de la corporation doit se limiter à un ou plusieurs des domaines suivants : patriotique, religieux, philanthropique, charitable, éducatif, agricole, scientifique, littéraire, historique, artistique, social, professionnel, mutualiste, sportif ou athlétique ou autre catégorie du même genre.

Vous devez fournir suffisamment d'information dans cette case pour montrer que les activités relèvent d'une catégorie acceptable. Consultez les exemples à la page 2.

Exemples de domaines d'activité :

Agricole

La corporation limite ses activités à ce qui suit : organisation et mise en œuvre d'un festival et d'une exposition annuels sur la récolte à Winnipeg.

Artistique

La corporation limite ses activités à ce qui suit : organiser et mettre en œuvre un festival artistique pour les créateurs de films, de vidéos et de spectacles.

Charitable

La corporation limite ses activités à ce qui suit : soulager les souffrances causées par la vieillesse et le handicap, ce qui inclut la collecte de fonds et l'aide à la mise en place d'établissements visant les soins, l'entretien de la santé et la réadaptation des personnes âgées et handicapées.

La corporation limite ses activités à ce qui suit : organisme collectant des fonds pour la recherche sur le cancer au moyen de collectes porte-à-porte.

Éducatif

La corporation limite ses activités à ce qui suit : séminaires et activités pour les nouveaux chefs d'entreprise afin de les informer sur l'intelligence artificielle et sur la manière d'intégrer en toute sécurité les nouvelles technologies dans leurs pratiques commerciales.

Social/mutualiste

La corporation limite ses activités à ce qui suit : unir tous les membres de la communauté philippino-canadienne et leurs familles par un lien de fraternité, d'association, de compréhension mutuelle et d'aide à tout moment. Promouvoir la fraternité grâce à des activités associatives et sociales.

Historique et éducatif

La corporation limite ses activités à ce qui suit : assurer le fonctionnement d'un musée situé le long de la route n° 1 et consacré à l'histoire des peuples autochtones, en mettant sur pied et en présentant une base de données pour les élèves, des ressources documentaires, des archives illustrées et des salles de classe simulées.

Littéraire

La corporation limite ses activités à ce qui suit : créer une ressource écrite à l'intention des résidents des refuges pour sans-abri de Winnipeg afin de fournir des outils dans les domaines de l'emploi, de l'aide à la rédaction de curriculum vitae et de l'assistance sociale.

Patriotique

La corporation limite ses activités à ce qui suit : organiser une journée de célébration de la fête du Canada comprenant des séances d'information, des ateliers et de la nourriture.

Philanthropique et religieux

La corporation limite ses activités à ce qui suit : organisme chrétien visant à mettre en place un service de counselling chrétien et un refuge pour les sans-abri ainsi qu'à fournir des services aux familles et aux personnes à faible revenu à Winnipeg.

Professionnel

La corporation limite ses activités à ce qui suit : faire mieux connaître l'ergonomie, promouvoir les normes professionnelles et créer un réseau pour les personnes intéressées par l'ergonomie.

Religieux et professionnel

La corporation limite ses activités à ce qui suit : rassembler et soutenir les ministres chrétiens professionnels et les inciter à favoriser des partenariats et des alliances au sein de l'Église chrétienne. Bâti des réseaux et fournir des ressources aux ministres professionnels afin de promouvoir plus efficacement la religion chrétienne et le service chrétien.

Religion

La corporation limite ses activités à ce qui suit : établir et maintenir une église chrétienne de confession baptiste afin de promouvoir le message et les œuvres de l'évangile chrétien dans la société.

Scientifique et éducatif

La corporation limite ses activités à ce qui suit : un groupe qui se consacre à l'information du public sur les questions cruciales d'ordre géologique et les mesures que la collectivité peut prendre pour atténuer les effets néfastes sur l'environnement.

Sportif ou athlétique

La corporation limite ses activités à ce qui suit : promouvoir les avantages de la participation aux sports et aux loisirs en offrant des occasions dans le domaine du sport et du leadership pour permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de s'épanouir pleinement.

Sportif/athlétique et social

La corporation limite ses activités à ce qui suit : gérer un club sportif et un club social dans l'intérêt des membres et de leurs familles. Proposer des activités et des sports d'intérieur tels que le tennis de table, le curling, les cartes et le billard, et gérer un restaurant et un bar. Commanditer des activités liées à des sports de plein air tels que le soccer, le baseball, le football et le tennis.

Social

La corporation limite ses activités à ce qui suit : mettre sur pied une communauté celtique dont les membres peuvent se réunir pour découvrir la culture celtique et apprendre les danses et les traditions.

La corporation limite ses activités à ce qui suit : un centre d'accueil pour les personnes âgées offrant des activités telles que des thés conviviaux, des barbecues, de l'artisanat, de la céramique et des jeux de cartes.

La corporation limite ses activités à ce qui suit : fonctionnement d'un camp d'été de tennis pour les enfants et les familles à Winnipeg.

RUBRIQUE 6 – AUTRES DISPOSITIONS, LE CAS ÉCHÉANT

Cette section est facultative. Vous pouvez :

1. soit indiquer « Sans objet »;
2. soit inscrire vos propres règles que la corporation devra suivre.

RUBRIQUE 7 – DÉCLARATION

N'écrivez rien dans cette section. Les fondateurs confirment qu'ils acceptent la déclaration en signant les statuts constitutifs. S'ils ne sont pas d'accord avec la déclaration, ils ne doivent pas procéder à la signature ou au dépôt des statuts.

RUBRIQUE 8 – DÉCLARATION

N'écrivez rien dans cette section. Les fondateurs confirment qu'ils acceptent la déclaration en signant les statuts constitutifs. S'ils ne sont pas d'accord avec la déclaration, ils ne doivent pas procéder à la signature ou au dépôt des statuts.

RUBRIQUE 9 – LORSQUE LES ACTIVITÉS DE LA CORPORATION SONT À CARACTÈRE SOCIAL, INDIQUER L'ADRESSE AU COMPLET DU LIEU OÙ ELLE LES POURSUIVRA.

Si les activités mentionnées à la case 5 sont à caractère social, vous devez indiquer ici l'adresse du lieu où elles se dérouleront. Dans le cas contraire, vous pouvez écrire « Sans objet ».

RUBRIQUE 10 – DÉCLARATION

N'écrivez rien dans cette section.

Les fondateurs confirment qu'ils acceptent la déclaration en signant les statuts constitutifs. S'ils ne sont pas d'accord avec la déclaration, ils ne doivent pas procéder à la signature ou au dépôt des statuts.

RUBRIQUE 11 – FONDATEURS

Étapes à suivre

1. Vous devez fournir les noms et adresses complets de tous les fondateurs.
2. La signature de chacun des fondateurs est exigée.

3. Tout administrateur (rubrique 4) ne figurant pas dans la liste des fondateurs signe une formule de *Consentement à agir en qualité de premier administrateur* qui est déposée avec les statuts constitutifs.

Les fondateurs doivent :

- s'ils sont des particuliers, avoir 18 ans révolus;
- ne pas avoir le statut de failli.